Vanvey (21) : il le menace avec une dague sous la gorge

25/02/2011 à 19h58

L'affaire aurait pu très mal se terminer car le présumé voleur avait, dans un premier temps, menacé son accusateur en lui brandissant une dague sous la gorge. Un témoin était alors intervenu et avait intercepté l'arme. Croyant l'affaire close, il s'était alors détourné des deux hommes.

L'occasion pour celui qui se croyait victime du vol de sauter sur son adversaire et de lui assener trois coups de boules successifs qui ont valu dix jours d'interruption temporaire de travail. « Pourquoi avez-vous voulu ainsi en découdre ? », lance le président au prévenu en ajoutant : « Il aurait pu être très gravement blessé, perdre un œil. »

« C'est la colère et la peur. je n'avais pas eu le temps de me calmer », répond ce dernier. Le procureur ne l'entend pas de cette oreille : « Vous avez tapé comme une brute (…) Je demande quatre mois de prison avec sursis et une peine d'intérêt général. ». Après en avoir délibéré, la cour, à magistrat unique pour cette audience, a condamné le prévenu à deux mois de prison avec sursis.

Le Bien Public